

REGLEMENT REGIONAL
DES ECOLES VELO JEUNES
UFOLEP D'ILE DE FRANCE
SOUS-COMMISSION VÉLO JEUNES



ARTICLE 1 :

Tout enfant, faisant partie des écoles Vélo Jeunes, devra être titulaire de la licence U.F.O.L.E.P en cours de validité du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante :

Catégories

Jeunes 6 ans

Jeunes 7-8 ans

Jeunes 9-10 ans

Jeunes 11-12 ans

Jeunes 13-14 ans

ARTICLE 2 :

Toute école Vélo jeunes doit être encadrée par un animateur licencié U.F.O.L.E.P.

ARTICLE 3 :

Toutes les épreuves des écoles Vélo Jeunes doivent faire l'objet d'une inscription au calendrier régional spécifique dans la limite des dates disponibles et sous réserve de non concurrence avec une autre organisation.

Elles doivent être organisées par des associations affiliées à L'UFOLEP.

ARTICLE 4 :

Dans la sous-commission régionale, un groupe de travail sera chargé des activités cyclistes :

- du recensement des activités régionales ;
- d'assurer l'animation technique ;
- d'établir le calendrier annuel des épreuves régionales ;
- d'équilibrer les types d'épreuves et leurs difficultés.

ARTICLE 5 :

Les inscriptions sont reçues par l'organisateur. Elles devront autant que possible être adressées au club organisateur, cinq jours avant l'épreuve. Les retardataires pourront toutefois s'inscrire sur place, *mais perdront leur qualité de prioritaire*.

ARTICLE 6 :

Les licenciés U.F.O.L.E.P. de toutes les catégories "Jeunes" ne sont autorisés qu'à une seule épreuve par semaine.

Les jeux cyclistes exceptés, les jeunes ne peuvent participer qu'à trois compétitions par mois, espacées d'au moins 6 jours.

Il est recommandé, en outre, de limiter le nombre d'épreuves dans l'année.

ARTICLE 7 :

Les vélos de route et VTT sont autorisés sur toutes les épreuves.

Les braquets des vélos de route sont limités :

- pour les "jeunes 13-14 ans", à 6,10 m
- pour les autres catégories des écoles Vélo Jeunes, à 5,60 m

Il sera procédé à un contrôle de braquets à toutes les épreuves, route et piste.

ARTICLE 8 :

Pour la sécurité des jeunes, il est fortement recommandé :

- qu'un poste de secours soit présent sur le lieu de l'épreuve,
- que le casque à coque rigide obligatoire soit parfaitement attaché,
- que les pneus soient bien montés et en bon état,
- que les freins soient en bon état de marche,
- que les cintres et les potences soient bouchées,
- que les prolongateurs des guidons "corne de vache" ne dépassent pas 8cm.

Il est recommandé que les enfants portent des gants et des lunettes.

- *A l'échauffement le port du casque est obligatoire.*

ARTICLE 9 :

Il est recommandé aux organisateurs de soigner particulièrement l'accueil des participants. Les récompenses seront en nature (exemples : un bouquet, une coupe au premier de chaque catégorie, médailles, lots divers à l'appréciation de l'organisateur) et le maximum sera fait pour que tous les jeunes soient récompensés.

Pour assurer la valorisation des clubs participants aux épreuves, privilégier le classement par équipe.

Les critères d'attribution du prix d'équipe seront au choix, soit à la place sur les 5 meilleurs participants du club, soit au nombre de participants, toutes catégories confondues.

ARTICLE 10 :

L'épreuve de maniabilité

Elle se dispute sur un parcours où sont répartis plusieurs obstacles matérialisés par des quilles, des piquets plastiques et des plots. Au cours de l'épreuve, doivent être réalisés certains gestes d'adresse entrecoupés de démarrages, de ralentissements, d'arrêts et de sprints. Les gestes d'adresse consistent en passages d'obstacles, slaloms divers, ramassages d'objets, port de vélo, etc...

Les temps indicatifs des circuits suivant les catégories sont :

- pour les jeunes 6 ans 7-8 ans et 9-10 ans, 3 mn environ,
- pour les jeunes 11-12 ans et 13-14 ans, 4 mn environ.

Les obstacles tombés ou déplacés en dehors des limites, seront comptabilisés et pénalisés de 5 secondes.

L'épreuve de vitesse

Elle se déroule sur une ligne droite bitumée ou cimentée.

La ligne d'arrivée est tracée à :

- 50 m du départ, pour les jeunes 6 ans 7-8 ans et 9-10 ans,
- 60 m du départ, pour les jeunes 11-12 ans et 13-14 ans.

Le départ peut se faire tenu mais non poussé. Les concurrents partent deux par deux suivant l'ordre des dossards. Le classement peut être établi au temps ou par qualification.

L'épreuve sur route

Elle se dispute sur un parcours protégé avec peu de difficultés. Elle consiste à parcourir une première distance à allure modérée, réglée par un animateur pour l'ensemble du groupe. Tous les concurrents doivent le suivre, sans le dépasser. Les départs sont donnés arrêter.

Distance maxi totale

Les jeunes 6 ans	environ 3 Km
Les jeunes 7-8 ans	environ 4 Km
Les jeunes 9-10 ans	environ 5 Km
Les jeunes 11-12 ans	environ 10 à 12 Km
Les jeunes 13-14 ans	environ 25 Km

Mini sprints

Ils se disputent sur un circuit fermé à toute circulation, absolument plat et se terminant par une ligne droite de 200 mètres environ, départ arrêté.

L'épreuve se déroule par série de dix jeunes maximum avec qualification des deux premiers pour la finale. Le parcours est réservé à la série en cours.

Les commissaires sont seuls habilités à reconnaître les incidents et prendre l'initiative d'arrêter la série ou la finale.

Initiation cyclo-cross

L'épreuve comporte des obstacles naturels (buttes, fossés, arbres, etc...) et artificiels (bottes de paille, planches, plots, etc...).

Le parcours doit être une succession de zones d'effort et de récupération.

La durée de l'épreuve pour chaque catégorie est laissée à l'appréciation de l'organisateur et des commissaires en fonction des difficultés du terrain.

L'initiation cyclo-cross peut se pratiquer en collectif ou en test chronométré sur un tour de circuit.

Piste

Pour ce genre d'épreuve, leur forme et leur nature sont laissées à l'appréciation des animateurs des écoles Vélo Jeunes en fonction des possibilités matérielles, de la disponibilité des pistes.

Les épreuves sur piste doivent privilégier adresse et vitesse et alterner effort et récupération.

Epreuve à caractère exceptionnel

Des épreuves à caractère exceptionnel peuvent être organisées à la condition d'avoir obtenu l'accord de la commission technique régionale.

VTT

Cross-country

Les épreuves de cross-country consistent en des parcours techniques présentant les spécifications du VTT avec des portions roulantes (grandes allées).

Jeunes **6 ans 2 km**

Jeunes **7-8 ans 3 km**

Jeunes **9-10 ans 4 km**

Jeunes **11-12 ans 7 km ou 30 minutes**

Jeunes **13-14 ans 12 km ou 45 minutes**

Le portage du vélo est limité aux sections naturelles sur de très courtes distances.

Slalom vitesse

Il s'agit d'un parcours chronométré en deux manches avec recherche de la meilleure trajectoire, sur un terrain herbeux en pente douce avec enfilade de piquets plastiques.

Maniabilité

Il s'agit d'un parcours en milieu protégé (cour d'école, parking, etc...) avec espace balisé de plots, lattes, cerceaux, rondins, planche surélevée, foulards.

Le but de cette épreuve est de faire acquérir aux jeunes la maîtrise de leur vélo, par des exercices de slalom, freinage, ou équilibre, roulant seul ou en groupe.

Orientation

Il s'agit d'une boucle de 5 ou 6 km non chronométrée.

Il faut suivre un parcours tracé sur carte au 1/125 000 ème avec au minimum cinq balises ou points de contrôle. Tout poste manqué sera pénalisé.

Le départ pourra se faire de 30'' en 30'' ou bien en groupe encadré par un adulte.

- Il faudra marquer un arrêt significatif à chaque balise.
- Au retour, placer sur une carte les points correspondant aux arrêts.

NOTA

Dans le cas de deux épreuves combinées (jeux d'adresse et autre épreuve), le classement général se fait de la manière suivante :

Classement général = Place aux jeux d'adresse + place de l'autre épreuve.

Le concurrent ayant le moins de points sera déclaré vainqueur (en cas d'égalité, la place aux jeux d'adresse départagera les concurrents).

ARTICLE 11 :

Tout jeune, sera pénalisé en cas de mauvais comportement envers un compétiteur, un dirigeant, ou un spectateur.

ARTICLE 12 :

Les commissaires seront chargés de la régularité et du contrôle général de l'épreuve en référence au règlement national.

ARTICLE 13 :

Le changement de vélo est interdit pour toute épreuve quelque soit son type.

Nota : La présence en tenue cycliste est obligatoire à la remise des récompenses en fin de saison.

Le présent règlement régional des écoles Vélo Jeunes UFOLEP est adopté à l'unanimité il annule et remplace tout règlement antérieur. *celui du 21/10/2008*

Fait le 22/10/2009

Règlement rédigé par la sous-commission technique Ile de France Vélo jeunes UFOLEP

CHALLENGE REGIONAL VELO-JEUNES 2009 / 2010

Catégories école Vélo-Jeunes, saison 2009-2010

Jeunes 6 ans
Jeunes 7 – 8 ans
Jeunes 9- 10 ans
Jeunes 11 – 12 ans
Jeunes 13 – 14 ans

Challenge école Vélo-Jeunes :

Il sera attribué
23 pts au premier
20 pts au second
18 pts au troisième
16 pts au quatrième
14 pts au cinquième
12 pts au sixième
10 pts au septième
8 pts au huitième
6 pts au neuvième
4 pts au neuvième
2 pts du onzième au dernier

A ces points de classement seront ajoutés 5 pts de participation

A l'issue des épreuves organisées, un classement général final sera établi, dans chaque catégorie Le plus mauvais résultat ne sera pas comptabilisé, seuls les points d'assiduité seront conservés, selon le nombre d'épreuves.

Pour la première épreuve, le départ sera donné, par tirage au sort. Pour les épreuves suivantes, il le sera, en fonction du classement général.

En cas d'effectif trop important, dans une catégorie, celle-ci pourra être divisée en deux groupes, en fonction de l'année de naissance.

Les inscriptions devront autant que possible être adressées au club organisateur, cinq jours avant l'épreuve. Les retardataires pourront toutefois s'inscrire sur place, **mais perdrons leur qualité de prioritaire.**

Le présent règlement régional des écoles Vélo-Jeunes UFOLEP est adopté à l'unanimité annule et remplace tout règlement antérieur.

(celui du 21/10/2008)

Le 22/10/2009